

24-079

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

**LAUDUN L'ARDOISE - 13
Rue Joliot Curie - Dissimulation des
réseaux secs - Coord. RH & RC**

Secteur Energie : 13 - URBAIN BAGNOLAIS
Responsable de Secteur : Maxime COUSTON - maxime.couston@territoireenergiegard.fr
Chargé d'affaires : Mylan FREJAVILLE - mylan.frejaville@territoireenergiegard.fr

Documents :
Modèle de délibération
Etat(s) Financier(s) Estimatif(s)
Métré(s) estimatif(s) préliminaire(s)
Fiche(s) technique(s)
Convention(s)
Plan(s)
Autre

PROPOSITION DE DELIBERATION

LAUDUN L'ARDOISE - SECTEUR n° 13

Rue Joliot Curie - Dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés «Rue Joliot Curie - Dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC».

Ce projet s'élève à **162 422,12 € HT** soit **194 906,54 € TTC**.

Définition sommaire du projet : Dans le cadre des fiches d'appel à projet, la mairie de LAUDUN L'ARDOISE a émis le souhait de la dissimulation des réseaux BT, EP et orange Rue JOLIOT CURIE. Le réseau aérien actuel, constitué en T70² serait remplacer par BTS 3x150² sur environ 180 ml.

De plus un réseau aérien de télécommunications est également présent dans l'emprise du projet, dont certains ancrages sont communs sur des supports.

Un réseau aérien d'éclairage public sera également à traiter afin de supprimer la totalité des réseaux aérien.

Un projet d'aménagement de voirie est prévu.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve les projets sur les réseaux :

- D'électricité 24-079-DIS dont le montant s'élève à **110 000,00 € HT** soit **132 000,00 € TTC**
- D'éclairage public 24-079-EPC dont le montant s'élève à **31 458,77 € HT** soit **37 750,52 € TTC**
- De génie civil Télécom 24-079-TEL dont le montant s'élève à **20 963,35 € HT** soit **25 156,02 € TTC**

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **38 500,00 €** pour le réseaux d'électricité 24-079-DIS
- **39 320,00 €** pour le réseaux d'éclairage public 24-079-EPC
- **26 200,00 €** pour le réseaux de génie civil Télécom 24-079-TEL

4. Autorise son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5. Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs

- Un acompte au moment de la commande des travaux,
- Le solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- **1 320,00 € TTC** pour le réseaux d'électricité 24-079-DIS
- **420,00 € TTC** pour le réseaux d'éclairage public 24-079-EPC
- **240,00 € TTC** pour le réseaux de génie civil Télécom 24-079-TEL

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9. Autorise son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	79 577,74 € HT
Ingénierie :	12 000,00 € HT
ENEDIS :	1 422,26 € HT
Autre :	12 000,00 € HT
DAM :	2 000,00 € HT
IC :	3 000,00 € HT

Total des dépenses prévisionnelles : 110 000,00 € HT 132 000,00 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention		Participation Collectivité	
Article 8 2025	110 000,00 €	Syndicat	30,00 %	33 000,00 €	33 000,00 €
		Concessionnaire	40,00 %	44 000,00 €	
	110 000,00 €			77 000,00 €	33 000,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	33 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (110 000,00 x 5%) :	5 500,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	38 500,00 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 50% :	19 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	19 500,00 €
TOTAL	38 500,00 €

A LAUDUN-L'ARDOISE, le

Pour la collectivité :
LAUDUN L'ARDOISE
le Maire, **Yves CAZORLA**

A NIMES, le 12/12/2024

Le Vice-Président
Maxime COUSTON

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
1300	Alternat par feux tricolores	J	15,00	67,80 €	1 017,00 €
1500	Panneaux d'identification de chantier de dissimulation fixés sur toulousaine	U	1,00	135,60 €	135,60 €
1700	Mises en place du panneau mobile d'information de chantier SMEG	U	2,00	39,55 €	79,10 €
1800	Déposes et reposes de panneaux de signalisation routière	U	2,00	56,50 €	113,00 €
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	2,00	271,20 €	542,40 €
2302	Tranchée 0,40 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	230,00	58,76 €	13 514,80 €
2303	Tranchée 0,60 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	40,00	79,10 €	3 164,00 €
2601	Dépose et repose bordures trottoirs de tous types	ML	5,00	39,55 €	197,75 €
2602	Plus-value pour voie réduite et zone urbaine dense	ML	15,00	33,90 €	508,50 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	20,00	73,45 €	1 469,00 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	30,00	70,06 €	2 101,80 €
2607	Amenée sur site d'un camion aspirateur excavateur pour terrassement	F	1,00	1 017,00 €	1 017,00 €
2608	Terrassement par camion aspirateur excavateur	M3	8,00	203,40 €	1 627,20 €
2618	Pénétration dans mur d'habitation	U	5,00	91,53 €	457,65 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	120,00	15,82 €	1 898,40 €
2620	Contrôle de compactage	1/2 J	1,00	565,00 €	565,00 €
2703	Réfection de tranchée en enrobé à froid	M2	30,00	28,25 €	847,50 €
2710	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 40 cm	ML	230,00	35,03 €	8 056,90 €
2711	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 60 cm	ML	45,00	42,94 €	1 932,30 €
2713	Réfection en pavés autobloquant, ou en dallage	M2	5,00	118,65 €	593,25 €
2715	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	10,00	84,75 €	847,50 €
2719	Grave ciment pour remblais spéciaux	M3	2,00	107,35 €	214,70 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	2,00	276,85 €	553,70 €
3009	Mesure de résistivité de sol	U	10,00	81,36 €	813,60 €
3010	Mise à jour Plans Carto 200	ML	250,00	4,52 €	1 130,00 €
3014	Rapport de visite d'huissier	U	1,00	904,00 €	904,00 €
3018	Dossier d'exécution des travaux	U	1,00	226,00 €	226,00 €
3019	Installation de chantier	U	1,00	452,00 €	452,00 €
3020	Démarche pour coupure HTA et BT	U	1,00	282,50 €	282,50 €
3021	Dossier de mise sous tension pour ENEDIS	U	1,00	62,15 €	62,15 €
3022	Dossier de récolement	U	1,00	45,20 €	45,20 €
3027	Etablissement du plan conforme à execution	U	1,00	384,20 €	384,20 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
3345	Câble réseau torsadé posé sur façade 3 x 70 + 54.6	ML	25,00	39,55 €	988,75 €
3348	Câble branchement torsadé posé sur façade 4 x 25	ML	20,00	15,82 €	316,40 €
3350	Peinture des câbles torsadés	ML	25,00	6,78 €	169,50 €
3352	Ancrage simple sur façade	U	4,00	55,37 €	221,48 €
3355	Embout thermo rétractable pour extrémité toutes sections	U	10,00	59,89 €	598,90 €
3357	Shunt	U	1,00	271,20 €	271,20 €
3401	Mise à la terre	U	10,00	152,55 €	1 525,50 €
3402	Câblette de terre	ML	200,00	4,18 €	836,00 €
3403	Amélioration de la prise de terre par tranchée supplémentaire	U	3,00	110,74 €	332,22 €
3501	Fourreau annelé Ø 75	ML	200,00	4,52 €	904,00 €
3502	Fourreau annelé Ø 110	ML	250,00	6,44 €	1 610,00 €
3605	Câble BTS 3 x 150 mm ² + 1 x 70 mm ²	ML	250,00	27,12 €	6 780,00 €
3608	Câble BTS 4 x 35 mm ²	ML	200,00	12,43 €	2 486,00 €
3702	Socle et grille RMBT 6 directions, 9 plages	U	3,00	949,20 €	2 847,60 €
3703	Socle et grille RMBT 9 directions, 12 plages	U	2,00	1 062,20 €	2 124,40 €
3704	Equipement de départ de branchement fusible pour RMBT	U	5,00	84,75 €	423,75 €
3709	Enveloppe béton pour REMBT 450	U	3,00	198,32 €	594,96 €
3710	Enveloppe béton pour REMBT 600	U	2,00	224,87 €	449,74 €
3712	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 450		3,00	368,38 €	1 105,14 €
3713	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 600	U	2,00	437,31 €	874,62 €
3715	Plus-value pour reconstruction d'un mur de pierre en grand appareil	U	3,00	152,55 €	457,65 €
3723	Descente aéro-souterraine BT	U	5,00	406,80 €	2 034,00 €
3727	Reprise de branchement souterrain 4 conducteurs y compris dépose	U	17,00	192,10 €	3 265,70 €
3728	Création de coffret équipé pour compteur type C5	U	3,00	290,41 €	871,23 €
3907	Dépose support béton	U	3,00	305,10 €	915,30 €
3917	Dépose d'un câble de réseau torsadé sur façade	ML	250,00	3,28 €	820,00 €
Total HT :					79 577,74 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					12 000,00 €
ENEDIS :					1 422,26 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					12 000,00 €
CTO :					0 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
				DAM :	2 000,00 €
				IC :	3 000,00 €
				Total net HT :	110 000,00 €
				TVA (20,00 %) :	22 000,00 €
				Total TTC :	132 000,00 €

Code	Description	U.	Qte
BT.P.A. 01	Année de réalisation(date principale de réalisation prévue)	-	0
BT.P.B. 01	Nombre branchements raccordés en l'état, sans modifications	U	17
BT.E.B. 01	Nombre branchements existants	U	17
BT.P.L. 03	Linéaire souterrain	ML	250
BT.P.L. 02	Linéaire en façade	ML	25
BT.D.L. 02	Linéaire en façade	ML	230
BT.E.L. 02	Linéaire en façade	ML	230

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	24 458,77 € HT	
Ingénierie :	3 500,00 € HT	
Autre :	3 500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	31 458,77 € HT	37 750,52 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2025 [DIPI] (1)	31 458,77 €	Syndicat	20,00 %	6 291,75 €
	31 458,77 €			6 291,75 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	31 458,77 €
Participation aux frais d'investissement (31 458,77 x 5%) :	1 572,94 €
TVA (20 %) :	6 291,75 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	39 323,46 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	31 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	8 323,46 €
TOTAL	39 323,46 €

A LAUDUN-L'ARDOISE, le

Pour la collectivité :
LAUDUN L'ARDOISE
le Maire, **Yves CAZORLA**

A NIMES, le 12/12/2024

Le Vice-Président
Maxime COUSTON

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	2,00	271,20 €	542,40 €
2304	Sur largeur de 0,10 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	260,00	9,04 €	2 350,40 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	15,00	70,06 €	1 050,90 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	35,00	15,82 €	553,70 €
2712	Réfection de revêtement en enrobé pour sur largeur de 10 cm	ML	260,00	5,09 €	1 323,40 €
2715	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	20,00	84,75 €	1 695,00 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	3,00	276,85 €	830,55 €
4004	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	346,76 €	346,76 €
4101	Fourniture et pose Fourreau annelé souterrain ou aérien Ø 63	ML	290,00	3,86 €	1 119,40 €
4103	Fourniture et pose d'un coffret de dérivation pour éclairage	U	1,00	244,10 €	244,10 €
4104	Fourniture et confection d'une boîte souterraine pour éclairage	U	2,00	214,37 €	428,74 €
4105	Descente aéro-souterraine d'éclairage public	U	10,00	153,59 €	1 535,90 €
4114	Regard enterré éclairage 30 x 30	U	2,00	246,29 €	492,58 €
4115	Plus-value pour tampon fonte 250 daN	U	2,00	54,52 €	109,04 €
4212	Obtention de l'attestation de conformité de type CONSUEL	U	1,00	169,50 €	169,50 €
4216	Certificat de conformité d'éclairage < ou = à 10 points lumineux	F	1,00	415,58 €	415,58 €
4219	Plan de récolement géoréférencé du réseau d'éclairage	ML	250,00	3,66 €	915,00 €
4221	Etablissement du plan conforme à exécution incluant les données technique des matériels posés à destination du maître d'ouvrage et du gestionnaire du réseau éclairage public en vue de la mise à jour exhaustive du SIG du gestionnaire.	U	1,00	169,50 €	169,50 €
4222	Etablissement de la base de données spécifique établie par le TE-30		1,00	169,50 €	169,50 €
4405	Câbles RO2 V 2 x 16 mm ²	ML	290,00	6,31 €	1 829,90 €
4503	Massif de candélabre 6 m < h < ou = 8 m	U	4,00	190,39 €	761,56 €
4511	Mât droit acier h = 7 m	U	4,00	727,87 €	2 911,48 €
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	28,00	3,18 €	89,04 €
4540	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	28,00	24,48 €	685,44 €
4550	Crosse supérieure à 600 mm et inférieure à 800 mm	U	4,00	215,16 €	860,64 €
4553	Plus-value pour crosse contemporaine, de style ou design	U	4,00	195,95 €	783,80 €
4608	Lanterne de style 4 faces flux < ou = à 3500 Lm	U	4,00	518,74 €	2 074,96 €
Total HT :					24 458,77 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
				Montant coef (0) :	0 €
				Ingénierie :	3 500,00 €
				ENEDIS :	0 €
				Coordination SPS :	0 €
				Divers :	3 500,00 €
				CTO :	0 €
				DAM :	0 €
				IC :	0 €
				Total net HT :	31 458,77 €
				TVA (20,00 %) :	6 291,75 €
				Total TTC :	37 750,52 €

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1307	Longueur de tranchée	m	260
1306	Longueur de câble	m	290
1305	Nombre de foyer fonctionnel sur mât type urbain > 4 ml	u	4

Entre: LAUDUN L'ARDOISE

Représentée par **Monsieur Yves CAZORLA**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "La collectivité"

Et: Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Aimé CAVAILLÉ**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 26 novembre 2024
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 37 750,52 € TTC (soit 31 458,77 € HT).
- Participation aux frais pour investissement (31 458,77 x 5%) : 1 572,94 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 39 323,46 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat

"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes:

- un premier acompte de **31 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **8 323,46 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A LAUDUN-L'ARDOISE, le
Pour la collectivité : LAUDUN L'ARDOISE
le Maire, **Yves CAZORLA**

A NIMES,
Le Vice-Président
Maxime COUSTON

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	15 963,35 € HT	
Ingénierie :	2 500,00 € HT	
Autre :	2 500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	20 963,35 € HT	25 156,02 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2025	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	20 963,35 €	
	20 963,35 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	20 963,35 €
Participation aux frais d'investissement (20 963,35 x 5%) :	1 048,17 €
TVA (20%) :	4 192,67 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	26 204,19 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	21 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	5 204,19 €
TOTAL	26 204,19 €

A LAUDUN-L'ARDOISE, le

Pour la collectivité :
LAUDUN L'ARDOISE
le Maire, **Yves CAZORLA**

A NIMES, le 12/12/2024

Le Vice-Président
Maxime COUSTON

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	1,00	271,20 €	271,20 €
2302	Tranchée 0,40 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	60,00	58,76 €	3 525,60 €
2304	Sur largeur de 0,10 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	250,00	9,04 €	2 260,00 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	5,00	73,45 €	367,25 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	2,00	70,06 €	140,12 €
2618	Pénétration dans mur d'habitation	U	4,00	91,53 €	366,12 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	50,00	15,82 €	791,00 €
2710	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 40 cm	ML	10,00	35,03 €	350,30 €
2712	Réfection de revêtement en enrobé pour sur largeur de 10 cm	ML	250,00	5,09 €	1 272,50 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	2,00	276,85 €	553,70 €
5002	Etablissement des Plans de récolement géoréférencés classe A	U	1,00	113,00 €	113,00 €
5109	Pose de Fourreau PVC et PEHD	ML	1 200,00	2,03 €	2 436,00 €
5110	Fourniture et pose de Chambre béton 30 X 30	U	2,00	124,30 €	248,60 €
5139	Mise en place Chambre L2C 400 kN fournie par ailleurs	U	6,00	422,62 €	2 535,72 €
5148	Perçement de chambre	U	2,00	192,10 €	384,20 €
5149	Reprise de tubes existants	U	4,00	87,01 €	348,04 €
Total HT :					15 963,35 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					2 500,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					2 500,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					20 963,35 €
TVA (20,00 %) :					4 192,67 €
Total TTC :					25 156,02 €

Code	Description	U.	Qte
DIPI Génie Civil Telecom			
1204	Longueur de tranchée	m	310
1203	Nombre de chambre particulier	u	2
1202	Nombre de chambre structure	u	6
1201	Longueur de tube	m	1 200

Entre: LAUDUN L'ARDOISE

Représentée par **Monsieur Yves CAZORLA**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "la collectivité"

Et: Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Aimé CAVAILLÉ**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 26 novembre 2024
et désigné par "le SMEG"

Considérant :

- les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de génie civil des équipements électroniques de communication,
- l'article L.2224-35 du CGCT,
- la convention Orange-Syndicat relative à l'enfouissement des équipements électroniques de communication,
- le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'enfouissement des équipements électroniques de communication

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux de génie civil des équipements électroniques de la communication est estimé à 25 156,02 € TTC (soit 20 963,35 € HT)
- Participation aux frais pour investissement (20 963,35 x 5%) : 1 048,17 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 26 204,19 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au SMEG

La collectivité versera sa participation au SMEG en deux acomptes:

- un premier acompte de **21 000,00 €** lors de la commande des travaux
- un second acompte et solde estimé provisoirement à **5 204,19 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A LAUDUN-L'ARDOISE, le

Pour la collectivité : LAUDUN L'ARDOISE
le Maire, **Yves CAZORLA**

A NIMES,

Le Vice-Président
Maxime COUSTON